



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 8 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 733 abrogeant le règlement numéro 720 citant l'église Sainte-Luce à titre d'immeuble patrimonial en vertu de la loi sur le patrimoine culturel.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 12 juin 2026.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 12^E JOUR DE JUIN 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 12^e jour du mois de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de juin 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière